

Mairie de Saint-Désir

Service C.C.A.S.

11, Route de Falaise

14100 Saint-Désir

02.31.62.08.53

accueil-mairie@saintdesir.fr

Aide n° 202.../

Le : ____/____/____

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Montant de l'aide 300 € (limitée aux 10 premières demandes jusqu'au prochain vote du budget CCAS)

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Je m'engage sur l'honneur à :

- ☐ Ne percevoir qu'une seule subvention au titre de ce dispositif
- ☐ Utiliser personnellement le vélo acheté e ne pas le revendre dans un délai de 1 an à compter de la date du certificat de l'ordonnateur public
- ☐ J'ai pris connaissance et accepte les conditions d'attribution ci-avant ainsi que les termes de la délibération n° 24/08 du C.C.A.S.

Fait à Saint-Désir, le _____

Signature du demandeur

Pièces à fournir pour le dossier

- ⇒ Justificatif de domicile datant de mins de 3 mois précédant la date d'achat du vélo. (Une seule attribution par habitation)
- ⇒ Copie d'une pièce d'identité (aide attribuée uniquement à une personne majeure)
- ⇒ Facture d'achat d'un vélo neuf à assistance électrique effectué postérieurement au 16/04/2024, justifiant d'un matériel à assistance électrique n'utilisant pas de batterie au plomb et être à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route.
- ⇒ Un Relevé d'Identité Bancaire

Formulaire à remettre exclusivement en main propre

Aux heures de permanence de la Mairie.

Tout dossier incomplet ou non remis en main propre sera systématiquement refusé.

Conformément ç la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, et au règlement européen n° 016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez obtenir communication des données vous concernant en vous adressant par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Désir – M. le Maire – 11, Route de Falaise, 14100 Saint-Désir – par e-mail à l'adresse suivante : accueil-mairie@saintdesir.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du C.C.A.S. de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dany TARGAT, Président.

Présents : AUBREE Annick, CAREL Karin, de BLANQUET de ROUVILLE Philippe, DUPONT Thierry, DURAND Nathalie, GROS Chantal, HIEAUX Françoise, POULAIN Annette, REVEL Elise

Absents excusés : CLAËS Céline

Pouvoir :

Secrétaire de séance : DURAND Nathalie

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 27 Mars 2024

Délibération
N° 24/08

RECONDUCTION DE LA PRIME POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ELECTRIQUE, DÉLIBÉRATION :

Monsieur Dany TARGAT indique qu'en 2023, 2 demandes ont été déposées mais n'ont pu être prises en compte car leur revenu fiscal de référence dépassait 26 000.00 €

Par rapport aux années passées, Monsieur TARGAT propose de continuer à baser cette prime sur le revenu fiscal de référence qui, ne pourra dépasser 30 000 € peu importe la composition du foyer.

Après discussion avec les membres présents, il est décidé que le revenu fiscal de référence sera augmenté à 31 000 €

Les critères d'attribution restent les suivants :

- Être majeur
- Être domicilié sur la commune de Saint-Désir
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 31 000 €

Après délibération, le conseil d'administration du CCAS décide d'accepter à 9 voix pour et 1 abstention des membres présents la reconduction de la prime dans les conditions ci-dessus.



Pour extrait conforme,
A Saint Désir, le 16 avril 2024
Le Président,
Dany TARGAT

